



# Comité directeur du 7 avril 2025

## Compte rendu

Mercredi 7 avril 20h en visio conférence

Présents : Alain Bec, Thierry Delelis-Fanien, (vice-président), Aurélie Gouaty, Jacqueline Henri, Jean-Luc Lurvois, Athina Monemvassitis, Martine Platret, Jean-Louis Pivard, Françoise Ringot (Présidente), Alain Saint Arroman (secrétaire), Pierre Sillero (trésorier), Jérôme Valenti, Matthieu Vieira, Sylvain Wlassewitch

Suppléants présent : Laurent Nouhaud, Christophe Matthieu

Excusée : Virginie Ludwiczak

## I. Administratif

- **PV réunion 21 septembre :**

Une modification est faite : le Directeur technique de la ligue est Alain Bec, Thierry Delelis plus particulièrement chargé des homologations.

- Vote N°1 : pour = unanimité

Le PV est adopté.

- **Changements administratifs :**

Françoise Ringot : Les formalités administratives de changement d'équipe dirigeante ont été faites à la FFE et en préfecture. Le changement pour la banque est en cours.

## II. Technique

- **Régionale 1**

Une proposition avait été faite lors de l'AG de la ligue, consistant à créer une Régionale 2 des interclubs. Le problème est d'une part le nombre considérable d'équipes qui évoluent dans la même division régionale (106 équipes) et d'autre part le fait que dans les mêmes groupes se côtoient des équipes composées de nouveaux venus qui se font étriller contre des équipes composées de joueurs bien plus forts, mais qui refusent ensuite la montée faute d'effectifs suffisants pour aligner 8 joueurs.

*Jean Luc Lurvois* demande si ce serait un passage obligé pour monter en R1.

*Alain Saint Arroman* soutien l'idée qu'avait émis Didier Pascal à l'AG de la ligue, à savoir confier ce premier niveau de compétition aux CDJE afin de décentraliser. La ligue ne peut pas s'occuper de tout. Les petits CDJE pourraient s'associer avec un autre en cas de nombre d'équipes insuffisant.

*Jérôme Valenti* est d'accord qu'il faut donner plus de responsabilités aux CDJE.

*Jean Louis Pivard* pense que le vainqueur départemental pourrait se qualifier pour la R1

*Martine Platret* se demande ce qui se passera si les CDJE ne veulent pas organiser une division départementale.

*Alain Bec* estime dans certains CDJE, personne n'aura la volonté de le faire.

*Françoise Ringot* estime qu'on ne peut encore rien décider, et qu'il faut prendre le temps d'y réfléchir et d'avancer. Il faudrait arriver le 21 juin avec une proposition bien ficelée.

### III. Finances

⇒ *Françoise Ringot* a fait les demandes de subventions pour la Région. Les demandes ANS seront travaillées avec Jean Louis Pivard et Pierre Sillero.

⇒ projet de logiciel de comptabilité pour la trésorerie de la ligue. Il est possible de passer la compta sur Assoconnect, qui gère aussi les sites web.

*Jérôme Valenti* utilise PAHEKO qui est un logiciel libre et gratuit. Il propose non seulement la compta, mais aussi la gestion des membres, des sites web, des listes de diffusion etc.

⇒ *Françoise Ringot* : la ligue continue à verser les 65€ pour les jeunes qui vont participer au chpt de France.

### IV. Jeunes

- **Stage haut niveau jeunes** : *Martine Platret* cherche des lieux pour le stage de l'automne 2025.

Le centre Le Ruisseau (Ain) a envoyé un devis. M. Platret ira voir sur place avec Pierre Sillero.

Plusieurs autres possibilités pourront être explorées : centre La Traverse (Loire), où le stage pourrait être faisable en 2026 car actuellement en travaux.

D'autres sites sont possibles comme Château de Chamagnieu, le Pré du Lac (Annecy-Saint Jorioz) ou le centre sportif Boost Center (Ain) où les finales 2024 de la Coupe de la Parité et de la coupe Loubatière ont été jouées.

- **N3 jeunes** : Mattieu Vieira propose de décaler les dates prévues pour les barrages de N3 jeunes au 25 mai..
  - Vote N°2 : pour = unanimité
- **Finale du rapide jeunes de la ligue** : Thierry Delelis s'occupe de trouver la salle. Romans est sur les rangs pour organiser.

## V. Scolaires

JL Lurvois : il ne reste plus que la finale académique de l'Auvergne qui se jouera le 9 avril.

Les finales académique de Lyon et Grenoble ont été jouées.

L'aide de la ligue pour les établissements qualifiés est de 300€ sur factures.

## VI. Féminines

Aurélie Gouaty fait un point complet sur les phases régionales des compétitions féminines et mixtes.

### ❖ N2F

ZID	Nombre d'équipes	Equipes qualifiées
Lyonnais	7	LOE2, LOE3, Léo Lagrange Décines
Dauphiné Savoie	9	Annemasse, CE Faucigny, Echiquier Grenoblois
Auvergne	3	Clermont Ferrand Echecs

### ❖ Coupe de la Parité

ZID	Nombre d'équipes	Equipes qualifiées
Lyonnais	6	Oyonnax, Avinkha
Dauphiné Savoie	8	Annemasse, Grenoble1, Grenoble 3
Auvergne	3	Clermont Ferrand Echecs

Le Trophée Roza Lallemand doit se jouer le 13 avril ; les inscriptions semblent prometteuses avec probablement une bonne participation dans les 3 ZID.

Une partie des frais des qualifiées pour la finale du Trophée R. Lallemand sera prise en charge par la ligue. Les sommes allouées dépendront de plusieurs critères : nombre de qualifiées, covoiturage, etc.

Pour la prochaine réunion du CD, il faudra mettre à jour le cahier des charges pour l'organisation des compétitions féminines, et prévoir les dates de la saison prochaine.

*Athina Monemvassitis* observe que l'inscription pour le Trophée Lallemand était gratuite l'an dernier, et que des frais de participation sont demandés cette année.

*Françoise Ringot* : il y a quelques années, des frais d'inscriptions étaient demandés, mais reversé en récompenses.

JL. Pivard : sur la Coupe de la Parité, Oyonnax a postulé pour la phase interligue mais il n'y a pas d'informations à l'heure actuelle.

## VII. Formation

*Jacqueline Henri* fait le point : Romans est candidat pour organiser un stage DAFFE fin août. (26 au 31). Il y a 5 pré-inscrits. Il faudra mettre l'information sur le site de la ligue et l'envoyer sur la liste « Clubs »

Les frais d'inscription sont de 120€, la ligue paie la formatrice (Claire Pernoud)

Le jury doit être composé d'un.e représentant.e de la ligue, d'un.e représentant.e de l'EN, et au moins un titulaire d'un diplôme FFE.

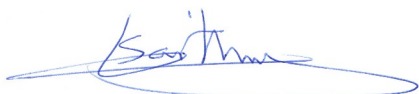
*Matthieu Vieira* remarque que d'importants changements sont en cours. Le DAFFE ne remplit pas les obligations du ministère pour occuper une fonction salariée. Le CQP est destiné à devenir un diplôme professionnel pour enseigner contre rémunération.

Le CQP ne remplacera pas le DAFFE ou le DEFFE, lesquels vont perdurer et seront nécessaires pour enseigner ou animer à titre bénévole

## VIII. Divers

- Alain Saint Arroman remarque certaines dérives dans l'utilisation de la liste clubs avec des envois multiples ou des envois non pertinents. Un rappel sera effectué sur les règles de bonne utilisation
- Pierre Sillero demande aux membres du CD de quantifier leurs heures de bénévolat afin de valoriser le bénévolat dans les demandes de subventions.
- Prochaine réunion du CD le 21 juin à Lyon (peut-être au CDOS) ou à Villeurbanne.

Le secrétaire,  
Alain SAINT ARROMAN



La Présidente,  
FRANÇOISE RINGOT

